

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)



L'ACCUEIL

Un rôle déterminant pour recevoir et traiter les nombreuses sollicitations recues chaque jour avec en moyenne :



2000 pages numérisées



300 appels reçus



30 personnes reçues



50 mails

Boîte mail générique contact MDA

LA PHASE D'INSTRUCTION



135 dossiers par jour

dans les bannettes instructeurs

Les phases d'instruction et d'analyse
du dossier :

1

La phase de vérification du dossier avec :

4 pièces de recevabilité
comprenant

- Le formulaire de demande signé
- Le certificat médical rempli par un médecin et signé
- La copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- Le cas échéant, le jugement de tutelle ou de curatelle

2

La phase d'enregistrement pour
permettre l'orientation du dossier
vers le service évaluation

LA PHASE **D'INSTRUCTION**

BON À SAVOIR

**EN MOYENNE
4000 COURRIERS EXPÉDIÉS
PAR MOIS**

Edition et mise sous plis des notifications de la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

Mise en place en octobre 2023
80 appels par jour

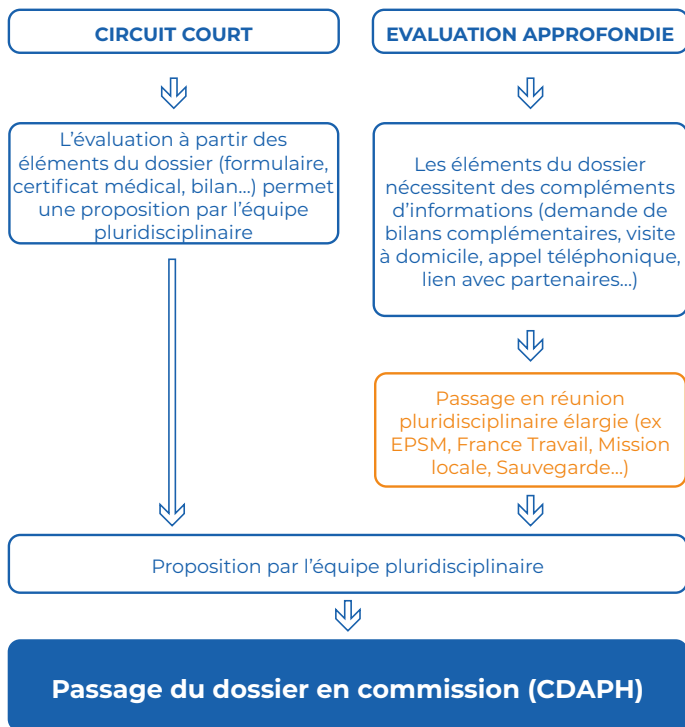
Le service de **l'évaluation adulte**

Pour les personnes en situation de handicap âgées de 20 ans et +

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Des professionnels de formations diverses : médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, conseillers d'insertion professionnels, instructeurs spécialisés PCH, des secrétaires et des partenaires externes à la MDA

Il y a **2 circuits d'étude** des dossiers :



Le service de **l'évaluation adulte**

Pour les personnes en situation de handicap âgées de 20 ans et +

UN DOSSIER BIEN COMPLÉTÉ, C'EST DU TEMPS DE GAGNÉ

- Remplir le formulaire en cochant les demandes liées à la situation de la personne
- Ecrire dans l'espace relatif au projet de vie quelques lignes sur la situation personnelle :
 - La date et la durée d'une hospitalisation
 - Les difficultés éventuellement rencontrées
 - Les interventions d'un service d'accompagnement
 - Les arrêts de travail éventuels, les licenciements, inscription à France Travail, projet de reclassement etc.

Le service de **l'évaluation adulte**

Pour les personnes en situation de
handicap âgées de 20 ans et +

BON À SAVOIR

 **15 000** dossiers
traités par an

 **16 000** droits à vie
notifiés par an

Le service de **l'évaluation enfance**

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Médecins
- Infirmière
- Référent scolaire
- Psychologue
- Travailleurs sociaux

LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

- GEVA-sco
(guide d'évaluation des besoins de compensation pour la scolarité)
- Productions scolaires
- Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) / Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Bilans médicaux et paramédicaux
- Bilan psychologique ou psychométrique

BON À SAVOIR

 **3500**

dossiers traités par an

Le service de **l'évaluation enfance**

DIFFÉRENTES COMPENSATIONS SONT POSSIBLES

Importance du diagnostic établi par
neuropédiatre, pédiatre, psychiatre
pour certains troubles
(dysphasie, dyspraxie, TDAH, TSA)

AESH

AESH I/AESH M

Documents indispensables :

PPRE/PAP
Gevasco

Orientations médico-sociales :

- EMS (IME, IEM, IES)
- DITEP
- UEMA/UDASEA

Documents indispensables :

Bilan psychologique
Gevasco

Matériel Pédagogique Adapté (MPA)

(outils informatiques, logiciels,
mobilier)

Documents indispensables :

Argumentaire du spécialiste
Gevasco

Maintien Maternelle

Documents indispensables :

Bilan psychologique
Gevasco

SESSAD

SSEFIS

SAAAIS

Documents indispensables :

Bilan psychologique
Gevasco
Bilan Sessad pour
renouvellement

Orientations scolaires :

- Dispositif ULIS
- SEGPA
- DAR (dispositif
d'autorégulation)

Documents indispensables :

Bilan psychologique
Eval SEGPA
Gevasco

Le Fonds de compensation

FDC

QUELQUES CHIFFRES



103 DOSSIERS REÇUS POUR 159 DEMANDES

- 88 % de dossiers régime CPAM 56
- 5 % de dossiers régime MSA 56
- 7 % des dossiers dépendent d'autres régimes (CAMIEG, CNMSS, ENIM, CPAM 22, CPAM 35)



PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- 77 % bénéficient de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- 3 % bénéficient de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) enfants – 20 ans
- 7 % bénéficient de l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)
- 6 % bénéficient de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- 7 % n'ont pas les critères d'accès à la PCH

CDAPH


Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées


LA CDAPH EST COMPOSÉE :


- de représentants du **département**
- de représentants des **services de l'Etat**
- de représentants des **associations** et des **organismes sociaux**

LE RÔLE DE LA CDAPH

C'est l'instance de décision de la MDA.

 La CDAPH décide de l'**orientation des personnes handicapées** (enfant ou adulte) et de l'attribution de l'ensemble **des aides et prestations.**

 La décision s'appuie sur l'**évaluation** de la MDA.

 La commission tient compte des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal, dans son **projet de vie.**

BON À SAVOIR

- **46 000** décisions par an
- Environ **1 250 recours administratifs** (RAPO), soit 2,8% des décisions CDAPH
- **60 recours contentieux**, soit 0,13% des décisions CDAPH

Glossaire

AESH : Accompagnement des élèves en situation de handicap

AESH I : Accompagnement des élèves en situation de handicap pour l'aide individuelle

AESH M : Accompagnement des élèves en situation de handicap pour l'aide mutualisée

DAR : dispositif d'autorégulation

Dispositif ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

GEVASCO : Guide d'évaluation des besoins de compensation – volet scolarisation

IEM : Institut d'éducation motrice

IES : Institut d'éducation sensorielle

IME : Institut médico-éducatif

Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MPA : Matériel pédagogique adapté

PAP : Plan d'accompagnement personnalisé

PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SAAAS/SAAAS ou S3AS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation

SSEFIS/SSEFS : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation

TDAH : Troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

TSA : Trouble du spectre autistique

UDASEA : Unité dédiée à la scolarisation des enfants avec autismes

UEMA : Unité d'enseignement maternelle autisme

NOUS CONTACTER



MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

 02 97 62 74 74

 contact@mda56.fr
morbihan.fr



ACCÈS

16 Rue Ella Maillart
Parc d'activité de Laroiseau 56000 Vannes

ACCUEIL DU PUBLIC

